



دائما أقرب

Direction Opérationnelle des Télécommunications
de Mostaganem.

Réf: AT/DOT27/SDT/ DRA/ 09/2023.

A:

**Monsieur Le Gérant de l'Entreprise CHOUAL EL HOCINE
Cité Barodi Hocine Chlef.**

Objet:Mise en demeure.

Travaux Canalisation Cité Naftal Hadjadj Partie B.
ODS :82 du 16/02/2023.

J'ai le regret de vous informer que les Travaux de Canalisation Cité Naftal Hadjadj Partie B ne sont pas débutés à ce jour et ce depuis Le 19/02/2023 date d'ouverture du chantier.

A cet effet ,je vous mets en demeure pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour entamer les travaux dans un délais de 48 heures à partir de la date de la première parution de la présente dans le site WEB d'Algérie Télécom.

A défaut, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses du contrat.

Mostaganem Le 22/02/2023



**ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTEUR OPÉRATIONNEL DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
DOT MOSTAGANEM**
[Signature]
Signé: M. MAIZI Foued